NATIONS UNIES



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

TRANS/AC.8/3 23 août 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Réunion spéciale d'experts sur la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport de marchandises dangereuses par route, rail, et bateaux de navigation intérieure (CRTD) (Deuxième session, 4-6 novembre 2002)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 4 novembre 2002, à 10 heures

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

^{*} Par souci d'économie, les documents expédiés par Courier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

TRANS/AC.8/3 page 2

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Résultats du questionnaire relatif à la CRTD TRANS/WP.15/2001/17,

-/Add.1 à -/Add.8

TRANS/WP.15/167, annexe 5

- 3. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD TRANS/AC.8/2
 - a) Champs d'application de la CRTD
 - b) Limitation de la responsabilité financière
 - c) Autres articles de la CRTD qui mériteraient une modification
- 4. Programme de travail
- 5. Questions diverses
- 6. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. Rappel : résultats du questionnaire relatif à la CRTD

Lors de sa soixante-troisième session (13-15 février 2001), le Comité des transports intérieurs a prié le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses d'examiner les résultats d'un questionnaire relatif à la CRTD, et à constituer, s'il le jugeait utile, un groupe spécial d'experts chargé d'examiner comment la CRTD pourrait être modifiée afin d'encourager les adhésions.

Un groupe spécial d'experts s'est réuni le lundi 5 et le mardi 6 novembre 2001. Des représentants des pays suivants y ont participé : Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Pays-Bas (présidence), République tchèque et Suède. Les organisations suivantes étaient également représentées : le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) et l'Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTI).

Le rapport de ce groupe figure dans l'annexe 5 du document TRANS/WP.15/167.

Ce groupe a examiné les documents suivants préparés par le secrétariat : TRANS/WP.15/2001/17 et additifs 1 à 8, ainsi que des documents informels (INF.24, INF.37, INF.42 et INF.44).

3. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD

a) Champs d'application de la CRTD

Lors de sa dernière session, la Réunion spéciale a décidé de garder le champs d'application actuel de la CRTD qui couvre les dommages relatifs aux trois modes de transport intérieur (route, rail et navigation intérieure).

b) Limitations de la responsabilité financière

La Réunion voudra examiner les propositions de modifications des articles 9 et 16 de la CRTD contenues dans l'annexe 2 du document TRANS/AC.8/2.

c) Autres articles de la CRTD qui mériteraient une modification

La Réunion spéciale voudra examiner les articles de la CRTD qui mériteraient une modification. Lors de sa dernière session, la Réunion a décidé de discuter des modifications aux articles suivants:

Articles 5 4 c); 5 7) b); 13 et 14 (voir TRANS/AC.8/2, par.43 à 49).

4. Programme de travail

La Réunion spéciale voudra discuter son programme de travail.

TRANS/AC.8/3	
page 4	

5. Questions diverses

Aucun document n'a été présenté sous ce point.

6. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion spéciale adoptera le rapport de sa deuxième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

		FORM	ULAIRE D'ENR	EGISTREMENT
	D	ate:		
Titre de la réunion				
Délégation/Participant de (pays, o	rganisation ou agen	ce)		
	Ime? Melle?			
Participant: Nom M. ? M	Prénom	1		
Catégorie de participation				
Chef de la délégation			ganisation)	?
Membre de la délégation	?	ONG		?
Observateur (pays)	?	Autre		?
4.,	Participat	tion du / au	222	
du			au	
Dans quelle langue préférez-vous	recevoir les docume	ents		
Anglais?	Français ?		Russe ?	
	-		X7-1-1-1- :	?
Occupation officielle:	No de passeport	<u>:</u>	Valable jus	qu'au:
N. 1 4212.1 CC ' 1	NI 1 (212 :	(F)		•1
No de téléphone officiel :	No de télécopie	ur (Fax):	Adresse E-1	maii :
Adresse officielle permanente :				
Adresse à Genève :				
Accompagné par son conjoint C	Dui ?		Non ?	
Nom du conjoint		Prénom		
A remplir lors de la délivrance de	la carte d'identité	Réservé au Se	rvice de sécurité	
Signature du participant :				
Signature du conjoint :		No de la carte	délivrée:	
-				
Date:		Initiales du foi	nctionnaire:	

TRANS/WP.15/164 page 8